



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 4 De votants : 18 Convocation du : 03/06/2021	L'an deux mille vingt et un, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire. <u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, M. Joël PERROCHEAU, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Coralie LECOINTRE, M ^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Isabelle PAJOT, Mme Annie VILASECA, M. Ludovic CHETANNEAU, M. Grégoire TERTRAIS, Mme Josiane NATIVELLE, M. Dominique BESSON, Mme Aurélie BATAIS, Mme Agathe CHIFFOLEAU. <u>Absents excusés</u> : M Michel BILLY, M. Laurent POUPLIN, M. Jean-Charles GRANGER, M. Fabien DUDIT et Mme Noémie SOULARD <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Michel BILLY à Mme Annie VILASECA, M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.
Mme Coralie LECOINTRE a été nommée secrétaire de séance	

1. ECHANGES RELATIFS AU PROJET DE DEVIATION DES POIDS LOURDS PAR LA RD 12

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par plusieurs riverains au sujet d'un projet de contournement des poids lourds par la RD12 (de la sortie de la 2X2 au niveau de l'échangeur Ste-Flaive jusqu'au bourg de La Mothe via la RD 160).

Il précise que ce projet est de la compétence exclusive du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire autorise la tenue d'échanges avec 3 riverains invités exceptionnellement à assister au conseil municipal.

A l'issue de ceux-ci, il est convenu de 2 éléments :

- l'organisation avec le Département d'une rencontre relative à ce projet à laquelle participerait des représentants des riverains et des élus municipaux,
- à la demande de certains élus, notamment M. Dominique BESSON, d'une proposition de motion qui sera discutée lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire prendra attache auprès des services départementaux et tiendra informé les personnes conviées de la date retenue.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. DECISIONS DU MAIRE ENTRE LE 22.04.2021 ET LE 10.06.2021

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

COMPTABLES :

Signature d'un devis auprès de GUILBAUD TP pour empierrement des chemins de la Bodinière et de l'Etessière (dans le cadre du déploiement des itinéraires cyclables). Montant : 5 399,50€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise Daniau TP pour des travaux de terrassement pour la réalisation d'un terrain de jeu de boules. Montant : 8 970,58€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise Au'thomas'tisme pour remise en état du portail du local technique (remplacement de la carte moteur). Montant : 439,38€ HT.

Signature de 2 devis auprès d'Espace Emeraude pour l'acquisition de débroussailleuses et réciprocatrice pour les services techniques. Montants : 405,00€ HT et 605,50€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise « L'atelier de l'adhésif » pour l'achat de panneaux en support Dibond. Montant: 820,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise MG imprimerie pour l'impression de l'Info flavoise . Montant : 684,00 € HT.

Signature d'un devis auprès de Planète Artifices pour l'achat du feu d'artifice du 13 juillet. Montant : 2 990,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise ESVIA pour l'achat de panneaux de signalisation (dans le cadre du GC signalisation horizontale). Montant : 912,90€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise GUILBAUD TP l'aménagement d'un parking « départ des randonnées » au Moulin du Beignon. Montant: 850,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux de signalisation (dans le cadre du GC signalisation verticale). Montant: 240,03€ HT.

REGLEMENTAIRES :

Arrêté portant permission de voirie délivré à Mr JOYAU pour busage de fossé au 3, Moulin du Beignon.

Arrêté portant interdiction d'utiliser le terrain d'honneur du 22 avril au 30 juillet 2021. (Installation du robot de tonte).

Arrêté portant circulation alternée délivré à l'entreprise SEDEP pour des travaux d'adduction et pose de chambre Télécom « impasse de l'Orée du bourg ».

Arrêtés portant permission de voirie et de circulation délivrés à la SAUR pour le branchement AEP par fonçage au 2, route de la Gourdière.

Arrêté portant interdiction de circuler délivré à l'entreprise COLAS pour la réfection d'une piste cyclable sur le CR n°145 à la Bodinière et sur le CR n°10 et la VC n° 208 « la Vergne ».

Arrêté portant circulation alternée délivré à la ALLEZ & CIE pour des travaux d'extension de réseaux électrique sur la VC n°127 « l'Herborgère »

Arrêté portant permission de voirie délivré à ORANGE pour la réalisation de conduite multiple et raccordement téléphonique au lieu-dit « la Barre ».

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

Monsieur le Maire indique ne pas avoir fait usage de son droit de préemption relatif à :

*Immeuble bâti sur terrain propre situés sur les parcelles ZC 93, 95,97,106 et 107 sis 5, la Petite Chauvière d'une superficie totale de 1360 M2. Prix de vente : 325 000 M2.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 164 au 28, rue de la Louvetière d'une superficie de 290 M2. Prix de vente : 140 000€.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 370 au 24, rue du Petit logis d'une superficie de 953 M2. Prix de vente : 150 000€.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur les parcelles AD 401 et 397 au 12 et 14, rue du Gué d'une superficie totale de 25 M2. Prix de vente : 5 900,00€.

*Immeuble non bâti situé sur les parcelles ZC 229 et 230, rue de la Belette d'une superficie de 1254 M2. Prix de vente : 87 780,00€.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle ZH 154 au 4, rue des Lauriers d'une superficie de 693M2. Prix de vente: 252 900€.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 86 1, rue Circulaire d'une superficie de 136 M2. Prix de vente : 99 000€.

*Immeuble bâti situé sur les parcelles AD 100 et AD 373 situé 1, rue du Gué d'une superficie de 69 M2. Prix de vente : 142 000€.

*Immeuble bâti situé sur la parcelle ZH 219 situé 7, rue de la Fontaine d'une superficie de 640 M2. Prix de vente : 235 000€.

*Immeuble bâti situé sur la parcelle ZH 207 situé 4, rue des Ondines d'une superficie de 560 M2. Prix de vente : 229 800€.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

4.1 COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 29 AVRIL ET 27 MAI 2021 ET DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DEPUIS LE 22 AVRIL 2021

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points abordés lors des 2 derniers conseils communautaires.

Les membres des commissions communautaires exposent de façon synthétique les sujets abordés lors des commissions récentes.

Pas d'observations particulières.

Pour rappel, l'ensemble des comptes rendus sont consultables sur ALFRESCO. Concernant la GED et les convocations sécurisées, le syndicat gestionnaire E-COLLECTIVITES a été informé d'un certain nombre de dysfonctionnements qui ont fait suite au passage à la nouvelle version.

5. FINANCES

5.1 SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique que la redistribution des amendes de police peut-être envisagée dans le cadre de travaux d'aménagements de sécurité.

Il expose les principaux travaux concernés et le plan de financement de l'opération

TRAVAUX - PRESTATIONS	MONTANT DEVIS HT
Installation de 2 radars pédagogiques	5 290,00€
Travaux d'aménagement de voirie village du Beignon	6 885,30€
Travaux d'aménagement de voirie Villeneuve	43 673,00€
TOTAL	55 848,30€

FINANCEMENTS	MONTANT	TAUX
Conseil Départemental	10 000,00€	17,90%
Autofinancement	45 848,30€	82,10%
TOTAL	55 848,30€	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et le montant des travaux présentés,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du dispositif de redistribution des amendes de police en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 10 000€ correspondant à 17,90% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.2 – APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DU PARC

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres (**cf annexe 1 jointe à ce compte-rendu**) du marché de travaux relatif à la viabilisation du Lotissement du Parc.

2 offres ont été transmises dans le cadre de cette consultation.

L'offre de l'entreprise VALOT TP est classée 1^{ère} dans le rapport d'analyse des offres avec un montant de travaux qui s'élève à 209 996€ HT.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VALOT TP, classée 1^{ère} dans le rapport d'analyse des offres pour un montant de 209 996€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.3 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS : VALIDATION DE L'INTENTION PROPOSEE PAR VENDEE ENERGIES RELATIVE A LA REALISATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de la maison des associations réceptionnera un process photovoltaïque. A cet effet, Vendée Energies a formulé une proposition pour gérer l'installation et le fonctionnement de la centrale de façon complètement autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intention proposée par Vendée ENERGIES d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la maison des associations,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'occupation du domaine public.

5.4 – DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

Monsieur le Maire rappelle que le déplacement du monument aux morts face à l'église a été approuvé par le conseil municipal lors d'une précédente séance.

Dans le cadre de cette action, en accord avec l'association UNC flavoise, il est proposé de solliciter une aide de l'ONAC à hauteur de 50% des frais occasionnés par le déplacement qui s'élèvent à 3 239,27€ TTC.

Le plan de financement est exposé :

FINANCEMENTS	MONTANT TTC	TAUX
ONAC - VG	1 619,63€	50%
Financements associatif (UNC flavoise)	1 619,64€	50%
TOTAL	3 239,27€	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des travaux présenté dans le cadre de la réalisation de ce projet
- **SOLLICITE** une subvention de 1 619,63€ auprès de l'ONAC-VG, subvention qui sera versée auprès de l'association UNC flavoise
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.5 – EXPERIMENTATION DE LA NOMENCLATURE M57 ET PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire indique que la trésorerie a sollicité la commune pour expérimenter la nomenclature M57 (obligatoire en 2024).

A cette occasion, la commune lors des budgets 2022 passera également au C.F.U (fusion du compte-administratif et du compte de gestion).

Monsieur le Maire indique que l'expérimentation permet de bénéficier de l'accompagnement de la Trésorerie ce qui ne serait pas forcément le cas lors du passage obligatoire.

Cette proposition de la trésorerie témoigne également de la confiance que suscite la qualité de la gestion comptable exercée au sein de notre collectivité.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'expérimentation de la nomenclature référencée M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

6. ELECTIONS

6.1 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2022

Le tirage au sort est réalisé conformément aux dispositions du code pénal articles 254 à 267. Sont désignés :

M. BERTHOMÉ Vincent Eugène Michel

Mme BUREAU Pierrette Ernestine Fernande, Ep. PICARD

Mme LOUINEAU Manon Clotilde Gilda

Mme PAJOT Elisa Agnès Yvonne

M. SOULARD André Jean Henri

Mme THIANI Laura Sylvie Isabelle Véronique Florence

6.2 – PREPARATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES – SCRUTIN DES 20 ET 27 JUIN 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des bureaux de vote répond à une double complexité dans le cadre de ces élections :

- un double scrutin,
- le contexte sanitaire

Pour ces raisons, ce dernier se déroulera salle socio-culturelle « L'ormeau ».

Afin de compléter la tenue des bureaux de vote et anticiper les opérations de dépouillement, une mise à jour des permanences électorales est effectuée (cf annexe 2 jointe à ce compte-rendu)

7 – QUESTIONS DIVERSES

* Cession de fonds de commerce Monsieur et Mme CHAPEAU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fonds de commerce de la boulangerie a été cédé à Monsieur Nicolas BONNEAU et Mme Camille BOUCHER.

A ce titre, la commune étant propriétaire des locaux, le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser cette cession.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la cession du fonds de commerce détenu par M. et Mme CHAPEAU auprès de la société « au bonheur des papilles » à compter du 1^{er} juillet 2021,
- **DISPENSE** le cessionnaire de procéder à la signification par voie d'huissier de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette cession.

Prochain conseil municipal : jeudi 15 juillet à 20h30

La séance est levée à 22 heures 50.

M. PAGEAUD	M. PAJOT	Mme BOUTOLLEAU	M. PERROCHEAU
Mme CHIFFOLEAU	M. CHETANNEAU	M. TERTRAIS	Absent M. BILLY
Mme. NATIVELLE	Mme LECOINTRE	Absente Mme SOULARD	Mme PAJOT
Mme SEGRETIN	Mme BATAIS	Mme VILASECA	M. BESSON
Absent M. POUPLIN	Absent M. GRANGER	Absent M. DUDIT	